

<https://vernon.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article682>



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Eure
Circonscription de Vernon

Journée nationale de lutte contre le harcèlement

- ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES - ACTIONS ÉDUCATIVES -



Publication date: vendredi 4 novembre 2022

Copyright © Circonscription de Vernon - Tous droits réservés

Cette journée est l'occasion de rappeler combien la prévention et la lutte contre le harcèlement sont fondamentales pour permettre aux élèves d'avoir une scolarité épanouie dans le cadre de la priorité donnée au bien-être.

Le ministère poursuit son action de lutte contre toutes les formes de harcèlement entre élèves. À ce titre, le programme pHARe a été déployé à la rentrée 2022 dans la totalité des écoles élémentaires et des collèges publics.

Le programme pHARe

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, « pHARe », dote les écoles élémentaires et les collèges d'un plan de prévention du harcèlement entre élèves.

Il combine plusieurs actions et dispositifs incluant un large éventail d'outils variés et concrets, pour prévenir le harcèlement et pour intervenir lorsqu'il se produit, à destination de l'ensemble des utilisateurs des écoles et des collèges.

Le plan de prévention du harcèlement se fonde sur 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

Il se présente sous la forme d'un échéancier d'actions à mettre en place tout au long de l'année scolaire. Les personnels impliqués dans le programme s'appuient sur une plateforme digitale sur laquelle de nombreuses ressources sont mises à leur disposition.

Dans les écoles et les établissements, pHARe prend appui sur des équipes locales formées au repérage et à la prise en charge des situations, des ambassadeurs collégiens acteurs de la prévention et lanceurs d'alertes, des personnels, des parents et des partenaires des écoles sensibilisés.

Au niveau académique, un comité de pilotage du programme est présidé par le recteur avec au moins 2 superviseurs académiques en charge de l'organisation de la formation des équipes ressources des écoles et des établissements et des ambassadeurs lycéens.

Au niveau national, pHARe s'appuie sur le comité de suivi du dispositif pHARe, le comité d'experts national de lutte contre le harcèlement, et 2 lignes de soutien aux victimes de harcèlement, le 30 20, et de cyberharcèlement, le 30

18.